



Kanton Zürich
Bildungsdirektion
Volksschulamt
Pädagogisches, Lehrplan 21

Kontakt: Projekt Lehrplan 21, Projektleitung, Walchestrasse 21, 8090 Zürich
Telefon 043 259 22 99, lehrplan21@vsa.zh.ch

Französisch

Le livret scolaire pour la 3^{ème} à la 6^{ème} classe du primaire. (2^{ème} cycle)

Informations pour les parents et tuteurs légaux

Instruire, apprendre et évaluer

Instruire, apprendre et évaluer font étroitement partie d'un enseignement réussi. Les élèves doivent appréhender l'évaluation comme étant un soutien pour l'apprentissage et un encouragement.

Le plan d'études et le matériel didactique constituent la base de l'enseignement. À partir de là, les enseignants ou enseignantes fixent des objectifs scolaires. Les enseignants ou enseignantes stimulent les élèves et les amènent à développer leurs compétences. Tout au long de leur scolarité, ils/elles les maintiennent au courant de leurs performances, leur développement scolaire et leur comportement. Ainsi, les élèves peuvent faire le point et voir quelles sont les prochaines étapes de leur apprentissage. Les enseignants ou enseignantes contrôlent de temps en temps si l'enfant atteint les compétences requises ou les objectifs d'apprentissage exigés.

À quoi ressemble un livret scolaire ?

Deux fois par an les enseignants ou enseignantes présentent un livret ou bulletin scolaire: fin janvier et à la fin de l'année scolaire. Le principe étant d'évaluer régulièrement l'apprentissage. Toutes les matières du plan d'études sont notées (Le livret scolaire de la 3^{ème} classe constitue une exception. Il ne contient que des notes pour l'allemand et les mathématiques.)

À la fin de l'année scolaire, pour les langues, ce sont les compétences suivantes qui sont évaluées dans le livret scolaire: la compréhension, la lecture, l'expression orale et l'écrite. Dans la 3^{ème} classe, pour l'anglais, uniquement la compréhension et l'expression orale seront évaluées.



Si pour une raison particulière il n'est pas possible de noter, on peut y renoncer. Pour les performances réalisées dans les cours facultatifs (par exemple, les cours de sport) il n'y a pas de notes.

Les notes de 6 à 1 valorisent l'ensemble des compétences spécifiques d'une matière. Elles montrent dans quelle mesure l'élève a atteint, dans la première moitié ou dans la deuxième moitié de l'année scolaire, les objectifs d'apprentissage souhaités. Une note de livret scolaire repose sur l'appréciation professionnelle de l'enseignant ou enseignante. Elle n'est pas le résultat d'une moyenne calculée d'après l'ensemble des épreuves écrites. L'enseignant ou enseignante s'appuie, pour l'évaluation, sur diverses sources d'information: par exemple, les épreuves orales et écrites, les conclusions issues des dialogues pédagogiques et entretiens.

Les notes dans le livret scolaire sont ainsi définies:

Note	6	5	4	3	2 [und] 1
	très bien	bien	suffisant	insuffisant	(très) faible
Critère	L'élève				
Atteinte des objectifs scolaires	atteint avec assurance des objectifs exigeants dans la plupart des disciplines.	atteint les objectifs dans toutes les disciplines et, partiellement aussi, des objectifs plus exigeants.	atteint les objectifs essentiels dans la plupart des disciplines.	n'a pas encore atteint les objectifs dans plusieurs des disciplines.	n'atteint pas les objectifs dans la plupart des disciplines.
Accomplissement des devoirs (Performance)	accomplit toujours avec succès les devoirs présentant un degré élevé de complexité.	accomplit souvent avec succès les devoirs présentant un degré élevé de complexité.	accomplit de manière satisfaisante les devoirs présentant des exigences de base.	accomplit de manière insatisfaisante les devoirs présentant des exigences de base.	n'accomplit aucun devoir présentant des exigences de base.

Il y a des aspects qui ne sont pas constitutifs des notes d'une discipline spécifique : par exemple, l'extraordinaire assiduité ou le manque d'application, la participation active pendant le cours ou le désintérêt, le travail soigné ou le travail négligé, la fiabilité ou l'inconstance. Ces performances seront consignées dans le livret scolaire, à la deuxième page, sous: «comportement au travail et à l'apprentissage» tout comme sous: «comportement social».



L'évaluation du comportement au travail et à l'apprentissage, tout comme le comportement social, se fait en quatre étapes. Les évaluations dans la deuxième colonne de gauche (bien) correspondent à la norme.

Le formulaire de livret scolaire

Les relevés individuels des notes seront conservés dans un dossier scolaire.

L'enseignant ou enseignante, responsable de la classe, conservera celui-ci. En cas de changement d'établissement scolaire ou à la fin de l'école primaire, ce dossier scolaire sera remis à l'élève.

Pour des informations plus détaillées sur l'évaluation, les livrets scolaires et les décisions concernant le parcours scolaire voir : www.zh.ch/zeugnisse-volksschule